



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE PORTANT SUR LA FERMETURE
TEMPORAIRE DU PARC PECOURT**

Arrêté de Police N° 21/2026 (ST) du 25 mars 2026

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

*Vu l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales,*

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer le bon ordre et la sécurité du public lors de la
préparation et de la remise en état du parc Pierre Pécourt dans
le cadre des festivités du Nain Gaillou organisées le **samedi 02
et dimanche 03 Mai 2026***

ARRETE

ARTICLE 1

*Les festivités du Nain Gaillou dans le parc Pierre Pécourt seront
organisées le samedi 02 et dimanche 03 Mai 2026.*

ARTICLE 2

*A titre exceptionnel, le Parc Pécourt sera fermé au public le
jeudi 30 avril ainsi que le **vendredi 01 mai 2026** afin de
pouvoir effectuer les préparations nécessaires à la mise en place
des festivités. Il sera également **fermé le lundi 04 mai 2026**
afin de remettre en bon état de propreté le parc.*

ARTICLE 3

*Madame la secrétaire générale des services de la commune
Monsieur le responsable du service technique
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de
Police de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de
l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN,
25 mars 2026
Le Maire,
Maryline LUCAS*

